

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
5 AVRIL 2023**

Le 5 avril 2023, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, TRUJILLO, VAN EGMOND, VILLARET. Pouvoirs : ALLIRAND à VAN EGMOND

Secrétaire de séance : Claude VILLARET

Ordre du jour :

- **BUDGETS 2023 – Principal/Eau Assainissement/Parkings/Office du Tourisme**
Comptes de gestion /Comptes administratif /Affectations des résultats 2022/Budgets 2023
Subventions aux associations et aux budgets annexes
- **Taux de fiscalité**
- **Convention de maintenance des installations d'Eclairage Public**
- **Travaux Mairie** - Demande de subvention Fonds Verts
- **Personnel Communal** - Créations de postes saisonniers
- **ONF** - coupe à marteler 2023
- **Désignation d'un représentant du conseil municipal** - Commission de contrôle des listes électorales
- **Questions diverses**

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2023 est approuvé.

BUDGETS COMMUNAUX

La séance est ouverte par la présentation, sous la présidence de Claude VILLARET, des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2022.

	BP	Eau assainissement	Parking Patinoire	Office de Tourisme
Fonctionnement	1 986 869.02 €	130 514.14 €	112 278.19 €	28 494.36 €
Investissement	1 443 679.94 €	- 54 964.63 €	- 9609.79 €	- 26 348.74 €

Les comptes administratifs et comptes de gestion sont adoptés.

Il est ensuite procédé à l'affectation des résultats pour les budgets BP, Eau Assainissement et Office du tourisme.

Les budgets 2023, équilibrés en recettes et en dépenses, sont adoptés comme suit :

	BP	Eau assainissement	Parkings Alpette et Roubier	Office de Tourisme
Fonctionnement	7 231 425 €	742 000 €	721 721 €	902 394 €
Investissement	5 322 503 €	407 000 €	625 121 €	242 970.34€

Subventions 2023

Au budget Eau Assainissement 310 000 € / Au budget Parkings de l'Alpette et du Roubier 580 000 €
Au budget Office de tourisme 700 000 €

Taux d'imposition des taxes directes locales 2023

- Taxe d'habitation : 30.18 %
- Taxe foncière (bâti) : 61.80 % (45.90% Oz + 15.90% Département)
- Taxe foncière (non bâti) : 126.19 %
- Contribution foncière des entreprises : 31.62 %

N° 18-05.04.2023 : Eclairage public – Convention d’exploitation et de maintenance Green Alp

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve les termes de la convention à passer avec GREEN ALP qui définit les dispositions techniques, financières et administratives des opérations de d’exploitation et de maintenance des installations d’éclairage public de la Commune. Les conditions financières, pour la partie exploitation, sont établies sur la base d’un forfait annuel de 10 318 € H.T.

Les opérations de maintenance des installations feront l’objet d’un devis à la demande de la Commune selon le bordereau des prix annexé à la convention.

Cette convention sera conclue pour une période d’une année reconductible 2 fois.

N° 19-05.04.2023 : Rénovation énergétique du bâtiment Mairie – demande de subvention

Il est souhaitable d’entreprendre des travaux de rénovation énergétique des locaux de la Mairie.

Ce projet porte sur le remplacement des menuiseries (portes et fenêtres) et l’installation de volets roulants. Un diagnostic thermique va être réalisé afin d’établir le gain énergétique de l’opération.

Le coût prévisionnel des travaux et estimé à 85 000 € H.T. Cette opération pourra être soutenue financièrement par le Fonds d’accélération à la transition écologique dans les territoires (Fonds Verts).

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le projet de rénovation énergétique de la Mairie tel que présenté et son budget prévisionnel qui sera inscrit au BP 2023 et autorise Le Maire à établir une demande de subvention dans le cadre du Fonds Verts

N° 20-05.04.2023 : PERSONNEL COMMUNAL - Création de 4 emplois non permanents à temps complet pour accroissement saisonnier d’activité

4 emplois d’adjoint technique non permanent à temps complet vont être créés du 1^{er} mai au 31 octobre 2023 pour faire face à un accroissement saisonnier d’activité pendant la saison d’été 2023.

N° 21-05.04.2023 : FORET COMMUNALE – MARTELAGE DES COUPES 2023

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, demande à l’Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2023 au martelage des coupes désignées ci-après et Précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

COUPES A MARTELER :

Position par rapport à l’Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnées prevente	Bois façonnées	Bois façonnées contrat
Coupes réglées	17		414 m ³	X				
	11 (emprise)	74 m ³					X	
Coupes non réglées	12 (emprise)	184 m ³					X	
	25 b (B 1770)		20 m ³	X				

N° 22-05.04.2023: Commission de contrôle des listes électorales – Désignation d’un conseiller Municipal suppléant représentant

Par arrêté Préfectoral n°38.2020.11.04.010 la commission de contrôle de listes électorales de la Commune est composée de : Anne AZROU – Conseillère municipale titulaire, Patty VAN EGMOND – conseillère municipale suppléante, Jean-Claude GENEVOIS – délégué de l’Administration titulaire Alain HILION – délégué de l’administration suppléant, René PASSOUD – délégué du tribunal titulaire Nicolas BERTHONNEAU – délégué du tribunal suppléant

Suite à l'élection de Patty VAN EGMOND en qualité de 3^{ème} adjoint, cette dernière ne peut plus être membre de la commission. Il convient donc de désigner un nouveau conseiller municipal pour assurer ce rôle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur André SERT-MARC en qualité de conseiller municipal suppléant.

N° 23-05.04.2023: Acquisition d'un véhicule

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir un véhicule DUSTER au prix de 25139.76 € TTC véhicule afin de compléter le parc automobile des services municipaux et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

N° 24-05.04.2023 : Cession de matériel – DURAND Yoann

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession d'une lame à neige dans le cadre d'une vente de gré à gré à Monsieur DURAND Yoann au prix de 1200 euros.

Le Maire,
P. SAGE.



Le Secrétaire de séance,
Claude VILLARET.

